

REPUBLIQUE FRANÇAISE

C.C. PEVELE CAREMBAULT

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget Principal

Numéro SIRET : 20004196000077

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE TEMPLEUVE

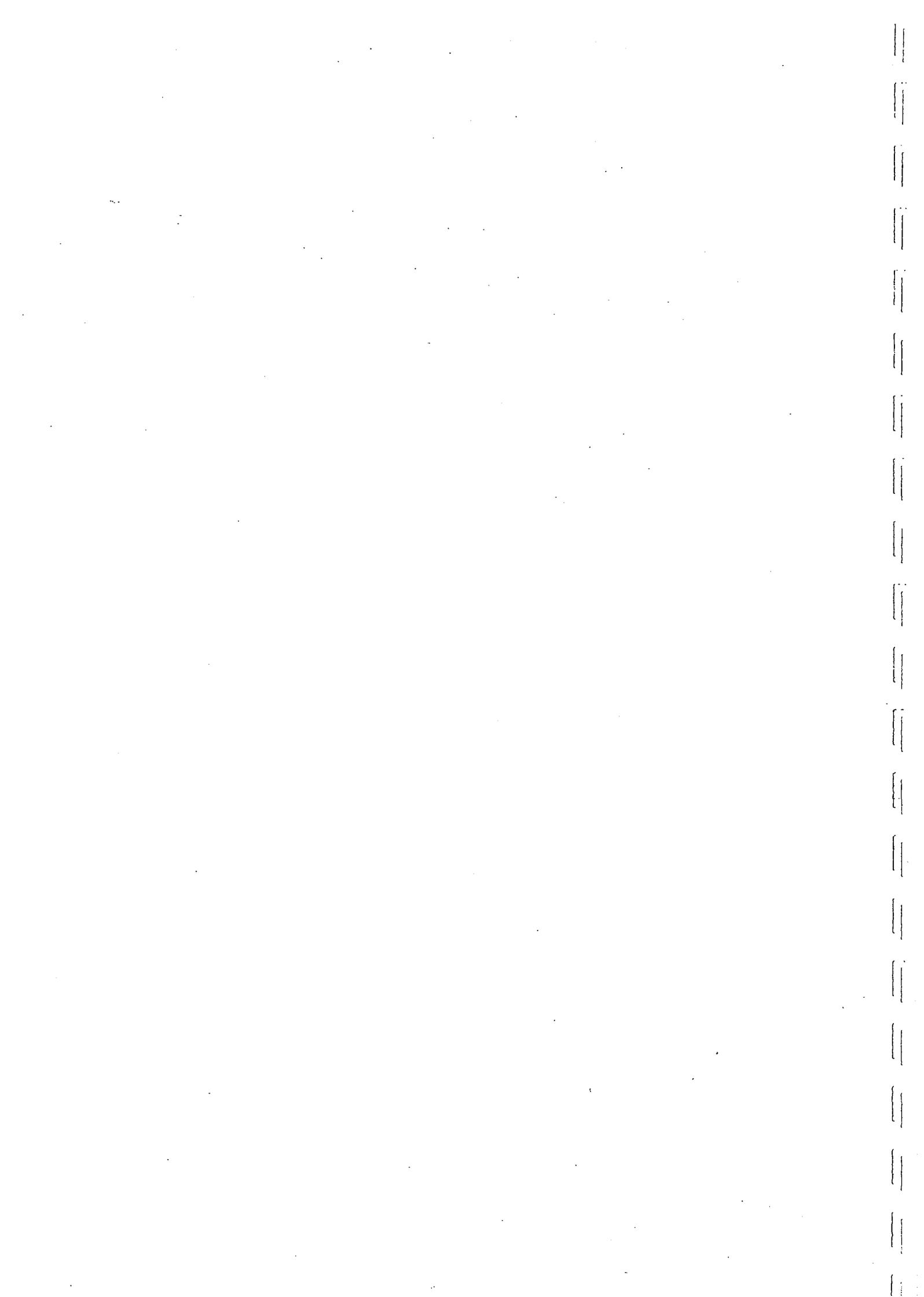
M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Parc d'activité INNOVA'PARK

ANNÉE 2015



I - VOTE DU BUDGET

I

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	100 000,00	2 082 161,16	
6015	Terrains à aménager		1 261 560,29	
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	100 000,00	274 600,87	
605	Achats de matériel, équipements et travaux		546 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	10,00	1 334 840,55	
6522	Excédent des budgets annexes à caractère administratif		1 334 839,55	
658	Charges diverses de la gestion courante	10,00	1,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		100 010,00	3 417 001,71	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	166 599,79	0,00	
6748	Autres subventions exceptionnelles	166 599,79	0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		266 609,79	3 417 001,71	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	1 016 518,62	1 034 538,98	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 016 518,62	1 034 538,98	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 016 518,62	1 034 538,98	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 016 518,62	1 034 538,98	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 283 128,41	4 451 540,69	

+

RESTES A REALISER 2014 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 451 540,69
---	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

I - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

I

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		140 000,00	
7015	Ventes de terrains aménagés		140 000,00	
74	Dotations, subventions et participations		0,00	
7473	Départements		0,00	
75	Autres produits de gestion courante	10,00	1,00	
758	Produits divers de gestion courante	10,00	1,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		10,00	140 001,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		10,00	140 001,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	1 116 518,62	3 034 699,46	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 116 518,62	3 034 699,46	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 116 518,62	3 034 699,46	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 116 528,62	3 174 700,46	

+

RESTES A REALISER 2014 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

1 276 840,23

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 451 540,69

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

I - VOTE DU BUDGET

I

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement			0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
13	Subventions d'investissement		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 306 201,43	0,00	
168751	GFP de rattachement	1 306 201,43	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
020	Dépenses imprévues (Investissement)		0,00	
Total des dépenses financières			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 306 201,43	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	1 116 518,62	3 034 699,46	
	Charges transférées (9)	1 116 518,62	3 034 699,46	
3555	Terrains aménagés	1 116 518,62	3 034 699,46	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 116 518,62	3 034 699,46	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 422 720,05	3 034 699,46	

+

RESTES A REALISER 2014 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	1 034 538,98
--	--------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 069 238,44
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RJ 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

I - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

I

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		3 034 699,46	
168751	GFP de rattachement		3 034 699,46	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
Total des recettes d'équipement			3 034 699,46	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
Total des recettes financières			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES			3 034 699,46	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	1 016 518,62	1 034 538,98	
3555	Terrains aménagés	1 016 518,62	1 034 538,98	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 016 518,62	1 034 538,98	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 016 518,62	1 034 538,98	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		1 016 518,62	4 069 238,44	

+	
RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 069 238,44

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IVA 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RJ 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).